



Administration Générale
Service des Ressources Humaines

DECISION

Référence : n° 20250539
FN/ASS

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu le tableau des effectifs et emplois permanents de l'E.P.D.E.F.,

Vu la vacance d'un poste de Psychomotricien de Classe Normale à pourvoir à l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, publiée sur le site « Place de l'Emploi Public » le 28 février 2025,

Considérant que cette vacance de poste s'est avérée infructueuse,

DECIDE

Article 1er : Un concours sur titres pour le recrutement d'un Psychomotricien de Classe Normale est ouvert à l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF).

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions fixées au Décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, titulaires :

- soit du diplôme d'Etat français de psychomotricien mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique,
- soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code.

Article 3 : Les candidatures (lettre de motivation, C.V. détaillé, copie des diplômes, de votre Carte de Professionnel de Santé (inscription au répertoire RPPS), titres de formation, certifications et équivalences, copie du livret de famille ou de la carte d'identité, état signalétique des services militaires le cas échéant) devront être adressées au Directeur Général de l'E.P.D.E.F. à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'E.P.D.E.F.
Service des Ressources Humaines
1 Rond-point Baudimont
CS 40528
62008 ARRAS CEDEX 8

Article 4 : La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **Lundi 23 juin 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 5 : La présente décision est affichée au moins deux mois avant la date du concours dans les locaux de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, dans ceux de l'ARS Hauts-de-France. Il fait également l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ARS.

Fait à Arras le 23 avril 2025

La Directrice des Ressources Humaines



Anne-Sophie SANTER